

Les effectifs de la rentrée

Ecole	Tous Petits	Petite section	Moyenne section	Grande section	Total	Moyenne/classe
3 pommes	3	70	60	66	199	28.43
Blé en Herbe	2	59	71	75	207	29.57
Kergomard	0	78	72	68	218	31.14
Rivière	3	35	39	40	117	29.25

Ecole	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total	Moyenne/classe
Pagnol	67	49	49	57	57	279	25.36
Prévert	67	78	66	76	73	360	25.71
Daudet	56	75	60	77	75	343	24.50
Rivière	35	33	39	31	27	165	23.57

1 888 enfants sont scolarisés sur Plaisance soit 80 de plus que l'année dernière, alors que l'on notait déjà une augmentation du nombre d'enfants en septembre 2014 !

On ne peut donc que se réjouir de la décision d'ouverture de 4 classes supplémentaires sur les écoles.

Pour mémoire, en Haute-Garonne, nous avons un des taux de moyenne d'enfants par classe les plus élevés : jusqu'à 32 enfants en maternelle et 27 en élémentaire.

Interlocuteurs Parents : Marie ROMMEL marie.rommel@laposte.net

Laurent DAMIEN carlito31@gmail.com

Blog : <http://fcpe-ecoles-plaisancedutouch.blogspot.fr>

Effectifs du collège

666 élèves fréquentent cette année le collège Jules Verne, répartis en 24 classes (six de chaque niveau).

Vos interlocuteurs FCPE par école

Marcel Pagnol

Sophie METZ-BRUSSIEUX 05 61 06 44 10 fcpe.pagnol31830@gmail.com

Jacques Prévert

Claire BOZEC clbozec@free.fr

Alphonse Daudet

Olivier RICARD 07 82 11 75 85 olivier.ricard.perso@gmail.com

Rivière

Rafaël AREVALO 06 95 28 58 31 rafaelarevalofcpe@gmail.com

3 Pommes

Yann GENIN 06 19 86 68 38 yann.genin@free.fr

Pauline Kergomard

Isabelle FOLLENFANT 06 71 10 70 17 i.follenfant@yahoo.fr

Le Blé en Herbe

Christine GUILLANEUX christine.guillaneux@gmail.com

Collège Jules Verne

Odile PICHANCOURT 05 61 07 69 22 06 85 03 91 87 odile-pichancourt@orange.fr

A L'ECOLE, AU COLLEGE, QUELLE AIDE POUR QUELLE DIFFICULTE ?

Le PAI - Programme d'Accueil Individualisé

Le PAI concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il leur permet de suivre une scolarité normale. Chaque élève titulaire d'un PAI peut ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, le PAI assurant sa sécurité et palliant les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAI précise pour les élèves, durant les temps scolaires et périscolaires, les traitements médicaux et/ou les régimes spécifiques liés aux intolérances alimentaires. Il comporte, le cas échéant, les aménagements de la scolarité en lien avec l'état de santé, par exemple pour un contrôle régulier de la glycémie.

La demande de PAI est faite par la famille, ou par le directeur d'école, le chef d'établissement, toujours en accord et avec la participation de la famille. Le PAI est rédigé par le médecin scolaire.

Le PPS - Projet Personnalisé de Scolarisation

Le PPS concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap (article 2 de la loi de 2005) : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » et pour lesquels la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) s'est prononcée sur la situation de handicap.

C'est la famille (ou le représentant légal) qui saisit la MDPH.

Le PAP - Plan d'Accompagnement Personnalisé

Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

Il est révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements déjà mis en place et de les faire évoluer en même temps que la scolarité de l'élève et les enseignements suivis. Il peut être proposé par le Conseil des maîtres ou le Conseil de classe. Le directeur doit alors recueillir l'accord de la famille. Le PAP peut également être demandé par la famille.

Le constat des troubles est fait par le médecin scolaire.

Le PPRE - Programme Personnalisé de Réussite Educative

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.

Le PPRE permet de formaliser et de coordonner les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève, allant de l'accompagnement pédagogique spécifique, fait par l'enseignant, aux aides spécialisées ou complémentaires.

Le PPRE est mis en place par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, à l'initiative des équipes pédagogiques. Suite au bilan personnalisé effectué par les équipes enseignantes, le PPRE organise des actions ciblées sur des compétences précises.

Il peut également être mis en place pour les élèves intellectuellement précoces en difficulté scolaire.

L'assistante sociale au collège

L'assistante sociale, Madame JESTIN, est présente au collège Jules Verne tous les mardis. Elle peut recevoir les parents sur rendez-vous (généralement le jour-même) pour tout problème, notamment financier : paiement des sorties scolaires, difficultés ponctuelles pour les factures de cantine, etc.

Elle peut également recevoir les élèves : parlez-en à vos enfants. Ils ont la possibilité de la rencontrer en allant directement dans son bureau. Elle peut aborder avec eux tous les sujets liés aux difficultés que peuvent vivre les adolescents.

L'assistante sociale est tenue au secret professionnel. Les jeunes peuvent donc aller la rencontrer sans crainte

Elle peut :

- Participer à l'orientation et au suivi des élèves en difficulté*
- Participer à la prévention et la protection des mineurs en danger*
- Les conseiller et, si nécessaire, les orienter vers des consultations spécialisées et des services extérieurs, tant sur les aspects scolaires que par rapport à l'environnement familial*
- Elle peut jouer un rôle de médiateur entre le jeune, l'équipe éducative et la famille.*

Assistante sociale, infirmière, enseignants, CPE, direction, de nombreux adultes sont là pour écouter et aider les jeunes et les familles. Chacun peut trouver un interlocuteur.

NON A LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM PAR ECOLE !

Lors d'une rencontre publique organisée par la mairie en Janvier 2015, les parents d'élèves apprenaient que, dans le cadre d'une réorganisation du personnel communal, des postes d'ATSEM seraient supprimés pour la rentrée scolaire 2015/2016 sur la commune.

M. le Maire annonçait alors une problématique de baisse de recettes, qui entraîne une réorganisation de certains budgets de la commune.

Le budget Enfance reste l'un des plus gros budgets d'une commune (bâtiments, cantine, personnel de cantine, d'entretien, ATSEM, etc.)

La FCPE de Plaisance-du-Touch comprend la problématique budgétaire, mais reste active et inquiète, face à la suppression de ces postes. L'ATSEM occupe un poste important dans la classe de maternelle. Elle assiste grandement l'enseignant en charge de la classe car elle organise certaines activités pédagogiques en petit groupe, elle veille au développement personnel de l'enfant, tant sur les questions de l'hygiène que de la sécurité. L'effectif moyen des classes maternelles en Haute-Garonne étant de 32 élèves par classe, il nous paraît compliqué, pour une personne seule, de gérer une classe de 32 enfants de 3

ans (ou même 4 ou 5 ans). Cela entraînera, pour nos enfants, une perte de qualité pédagogique ainsi qu'une baisse importante du bien-être dans la classe.

Nos actions :

En juin, suite à la préparation de la rentrée, les associations de parents d'élèves se sont unies afin de mettre en place une **pétition : 1 211 signatures** ont été recueillies en quelques jours. Environ 60 parents se sont retrouvés au centre commercial Bernadet, le samedi 13 Juin 2015, à l'occasion d'une permanence des élus de la commune, afin d'entamer une discussion et de présenter leurs propositions. Les parents ont été reçus par M. le Maire afin de lui remettre les pétitions et lui présenter leur avis. Lors de la dernière séance du Conseil municipal début juillet, une délégation FCPE a dénoncé cette mesure, en vain. **A ce jour, 3 postes d'ATSEM ont été supprimés malgré des classes surchargées.** Nous restons mobilisés et continuerons à travailler.

La mairie a refusé de revoir sa décision : les parents ne sont pas entendus.

Nous refusons que nos enfants fassent les frais des réductions budgétaires des collectivités locales.

Le saviez-vous ?

Depuis deux ans, **le Conseil régional de Midi-Pyrénées a mis en place une aide à la restauration pour les lycées.** Chaque lycée reçoit une enveloppe destinée aux familles.

Les familles peuvent recevoir une aide de 50 % du montant restant dû après déduction des aides nationales.

Bénéficiaires : les élèves boursiers, les élèves non boursiers dont les familles ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu, et les autres élèves sur rapport de l'assistante sociale.

Renseignez-vous

Ecoles : des locaux à saturation

Nous ne pouvons que nous réjouir des ouvertures de classes sur Plaisance-du-Touch ces dernières années (1 880 élèves), l'année dernière 2 nouvelles classes, **cette rentrée 2015, 4 classes ont été ouvertes (Prévert, Pagnol, Rivière, 3 Pomes)**. Ces ouvertures permettent une légère diminution des effectifs dans chaque classe.

Aujourd'hui, la commune compte 25 classes en maternelle et 46 en élémentaires, réparties sur 7 écoles. Mais les locaux ne sont pas tous faits pour accueillir autant de classes. Quelques exemples :

L'école primaire Jacques Prévert a ouvert une 14^e classe à la rentrée. Son emplacement a fait l'objet d'un débat assez tendu. La mairie souhaitait aménager la salle d'arts plastiques dont les conditions d'accès et de sortie ne sont pas simples, étant donné son emplacement au centre de l'école. Le directeur de l'école, les enseignants et les représentants de parents d'élèves proposaient une ancienne salle de classe, utilisée à raison d'une heure ou deux chaque jour par l'ALAE de Kergomard. Le compromis n'a pu être possible.

Les parents d'élèves déplorent la perte de la salle d'arts plastiques et se posent beaucoup de questions pour l'avenir, l'école arrivant à saturation.

Sur l'école des 3 Pomes, une septième classe a été créée après la rentrée. Cette classe est située dans une salle de l'ALAE. Pour le temps de l'ALAE, c'est problématique : avec deux classes créées en deux ans) des aménagements sont devenus nécessaires. L'espace disponible est maintenant principalement situé dans le hall de l'école, qui devient rapidement bruyant quand quelques dizaines d'enfants s'y trouvent.

Daudet a vu les travaux de la cantine de cet été se terminer à temps pour la rentrée. Il n'y aura donc plus de classes qui iront manger à l'école Rivière. Si la cantine n'a pas été agrandie, contrairement à celle du Blé en Herbe, la suppression des tables des petits et une meilleure organisation de la salle et du self devraient permettre aux enfants de manger dans de meilleures conditions.....

LA FCPE milite pour des écoles à taille humaine (6 classes en maternelle, 10 en élémentaire). Nous savons que les grosses écoles (343 élèves à Daudet

pour 14 classes ou 360 à Prévert pour 14 classes) impliquent des difficultés pour tout le monde, les classes sont ouvertes au détriment d'autres activités, les cours de récréation sont surchargés. Nous constatons des problèmes de surveillance, de tension dues à la promiscuité, etc. Les cantines sont aussi à saturation, avec trois services qui terminent difficilement à 14h15 sur certaines écoles.

Nous savons que la tendance n'est pas près de faiblir, la population augmente chaque année. **Notre commune doit arrêter de pousser les murs des écoles existantes.** Nous devons nous doter d'un groupe scolaire supplémentaire. La FCPE se mobilise et interpelle la municipalité depuis des années pour cette ouverture. Malheureusement, il n'y a aujourd'hui aucun projet de construction. Nous allons donc continuer notre mobilisation pour faire construire cette école. Nous serons aussi très attentifs aux aménagements des écoles existantes pour que les créations de classes se passent dans les meilleures conditions pour nos enfants.

Lycée Françoise de Tournefeuille **Toujours beaucoup de projets**

Le lycée Françoise poursuit sa transformation et accueille cette année 1 086 élèves, dont 474 en voie professionnelle, 68 en voie technologique et 544 en voie générale. Sept classes de 1^{ère} générale viennent d'ouvrir. L'année prochaine, avec l'ouverture des classes de terminale, 1 500 élèves y seront reçus.

Le lycée développe trois axes pédagogiques qui donnent lieu à la réalisation de très nombreux projets, portés par les enseignants et mélangeant toujours les élèves des voies générale, technologique et professionnelle.

Ces axes pédagogiques sont :

- les arts et la culture, en partenariat avec la mairie de Tournefeuille, le Grenier de Toulouse (théâtre), la Cie Divergence (danse), Marionettissimo, L'École des beaux-arts de Toulouse, De Goudron et de Plumes (écriture)...

- le développement durable

- le développement des langues vivantes, grâce à des voyages et des partenariats avec des établissements publics d'autres pays.